

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 13 DU CONSEIL MUNICIPAL 2020 - 2026
DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021 A 20H00

Date de la convocation : 20/09/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-quatre septembre à 20h00, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Louis GIROD.

Présents : M. Louis GIROD, Maire
M. Fabien VIEILLE-MECET, M. Laurent CLAUDET, Adjoint
Mme Jennifer BRESSAND, Adjointe

Mmes Justine GRENON, Chantal GUIGNARD, Chantal MARGUIER, Conseillères
municipales
M. Mathieu BAUDIN Conseiller municipal

Excusées : Mmes Pascale FAIGNEZ, Corinne GARNIER, Magalie TROUTET Conseillères
municipales

Secrétaire de séance : Mme Jennifer BRESSAND

Ordre du jour de la séance n° 13 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 12 du 30 juillet 2021
2. Administration générale
 - Dissolution de l'association foncière : Suite et fin (??)
 - Régularisation opérations sous mandat : Délibération à prendre
 - Rapport de la CLECT : Délibération à prendre
 - Renouvellement du contrat de la secrétaire
3. Bâtiments, patrimoine.
 - Eglise : Reprise ou fin des travaux des entreprises Benetruy, FCE et Prêtre.
 - Escalier au-dessus de la chaufferie : Relance auprès de l'entreprise Grillet Concept
 - Dégradations des jeux du parc : Dépôt de plainte et déclaration de sinistre
 - Fontaines : Réunion le 27/09 avec l'entreprise retenue et J.N. Resch
4. Voirie
 - Aménagements de voirie et de sécurité rues L. Troutet et d'Arlier.
 - Autorisation de commencer les travaux et accord sur les aides financières
 - Signature de la convention et délibération à prendre
 - Modification de la puissance souscrite en éclairage public
 - Courrier du Département au sujet des amendes de police
 - Balossi Marguet ➔ Informations de la part de cette entreprise
 - Déneigement : Nouveau prestataire, délibération à prendre
5. Milieux naturels
 - Tourbière des champs Guidevaux ➔ Démarrage des travaux prévu semaine 39.
6. Bois et forêts : Vente à la scierie Renaud parcelle « S »

7. Divers

- Fonds de solidarité pour le logement : Courrier du département
- Demande de M. Blondeau
- Référent Défense : Nom à communiquer à la CFD
- Rencontre le 15/10 avec les jeunes de Bannans et l'animateur jeunesse de la CFD

Compte-Rendu :

1. Approbation du compte rendu de la séance n°12 du 30 juillet 2021

Sans commentaire ni opposition, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Administration générale

- Information sur les réunions des conseils municipaux :

Le maire informe qu'à partir du 1^{er} octobre, les dispositions du code général des collectivités locales devront être de nouveau respectées : Les règles avaient été adaptées depuis mars 2020 suite à la situation sanitaire.

- Dissolution de l'association foncière : Suite et fin (??)

L'acte administratif de dissolution a été transmis au service de publicité foncière de Besançon. Nous sommes désormais en attente de l'arrêté préfectoral qui est la dernière étape de la dissolution.

- Régularisation opérations sous mandat : Délibération à prendre

A la demande du comptable public, la commune doit délibérer afin que le trésorier puisse régulariser par un jeu d'écritures d'ordre non budgétaires les 2 opérations suivantes :

- Pour un montant de 14.180,83 € au débit du compte 1068 et au crédit du compte 4581
- Pour un montant de 6.117,90 € au débit du compte 4582 et au crédit du compte 1068

A la majorité des membres présents, la demande du trésorier est acceptée.

- Rapport de la CLECT : délibération à prendre.

Le Maire expose au conseil municipal le rapport de la CLECT (Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées). Compte tenu du contexte particulier lié à la crise sanitaire, le rapport de la CLECT porte à la fois sur les exercices 2019 et 2020.

Cette commission est composée des maires de la CFD pour traiter des transferts de charges et de produits liés au transfert de compétence ou s'il y a modification de l'intérêt communautaire d'une compétence.

Le transfert des compétences eau et assainissement est intervenu au 1^{er} janvier 2020. Ces 2 compétences étant des SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux), elles sont sans impact sur les attributions compensatoires des communes membres de la CFD.

A la majorité des membres présents, le rapport de la CLECT est approuvé.

- Renouvellement du contrat de la secrétaire

Suite à un problème administratif, il a été nécessaire de contractualiser la secrétaire via le service des missions temporaires du centre de gestion pour les mois d'août et septembre. A partir du 1^{er} octobre, Laura est à nouveau en contrat direct avec la commune.

3. Bâtiments, patrimoine

- Eglise : Reprise ou fin des travaux des entreprises Benetruy, FCE et Prêtre.

Les réserves qui avaient été faites lors de la réunion de chantier du 16 juillet ont été levées le 16 septembre, à l'exception de celle qui concerne un regard qui doit être nettoyé.

Cependant, de nouvelles réserves ont été notées : Des dalles descellées par absence de joints et la peinture des soubassements de la nef, qui n'a pas supporté un léger nettoyage suite aux éclaboussures de la pluie.

Le peintre prétend que son travail a été fait correctement mais il reviendra remettre une couche.

Les dalles seront rejointées par l'entreprise Benetruy. Concernant l'herbe qui pousse entre les dalles du parvis, l'entreprise ne peut pas être incriminée car elle a réalisé les travaux selon les directives de l'architecte (qui a cessé son activité bien avant la fin du chantier !!)

Les spots ont enfin été calés dans les regards mais des traces d'humidité ont été constatées dans 3 spots. L'électricien indique que c'est l'extinction rapide après le fonctionnement qui provoque la condensation. Selon lui, il n'y a donc pas de problème d'étanchéité. Compte tenu que ce problème n'affecte que 3 spots, on peut donc penser qu'il y a bien un problème → L'électricien a prévu de venir vérifier ce point.

Nous lui avons aussi demandé que l'horloge qui commande l'éclairage des spots soit réglée afin que l'extinction soit programmée à 22 heures. Mais prétextant un manque de temps pour faire le réglage, il s'est contenté de nous fournir la procédure pour que nous fassions nous-mêmes ce réglage ! Il y a lieu de préciser qu'il s'est trompé d'horloge et qu'il nous était donc impossible de modifier la programmation !

L'entreprise Prêtre nous propose également un contrat d'entretien pour les cloches. Son devis est légèrement moins cher que le prestataire actuel. Il est clair que cette offre arrive à un moment délicat. L'urgence est la résolution des problèmes ci-dessus qui conditionnera la signature éventuelle d'un contrat avec l'entreprise Prêtre.

- Escalier au-dessus de la chaufferie : Relance auprès de l'entreprise Grillet Concept

Le Maire rappelle qu'un devis a été accepté en octobre 2020 pour cet escalier. La fabrication de l'escalier était prévue en janvier 2021. Après relances en avril 2021, le fournisseur nous a répondu qu'il n'avait pas reçu le devis accepté !? Le 14 juin, nous avons accepté les plans d'ensemble et depuis, nous n'avons plus de nouvelles ! Nous allons les recontacter au plus vite.

- Dégradations des jeux du parc : Dépôt de plainte et déclaration de sinistre

Les jeux du parc ont été victimes de dégradations début septembre. Une plainte a été déposée et une déclaration de sinistre a été faite à notre assurance. La société AMC Diffusion qui a implanté les jeux a été contactée afin d'établir un devis, mais la personne qui s'en occupe est en congés jusqu'au 8 octobre ...

- Fontaines : Réunion le 27/09 avec l'entreprise retenue et J.N. Resch

Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion est prévue lundi 27 septembre avec M. Resch et la société retenue par l'EPAGE pour la réalisation des travaux qui en théorie devraient débiter en octobre.

Après réflexion, le déplacement dans la rue de l'Absinthe de la fontaine située rue des Tourbières semble judicieux car elle serait plus près du centre du village et visible par le plus grand nombre.

Il faut vérifier si techniquement le déplacement de la fontaine est possible sans l'endommager.

4. Voirie

- Aménagements de voirie et de sécurité rues L. Troutet et d'Arlier.

Les entreprises de TP ont pris du retard sur leurs plannings. L'entreprise nous a informés que la date de démarrage des travaux est reportée au 20 octobre.

Il est vivement souhaitable que cette date soit respectée pour éviter de faire les travaux en hiver.

- Autorisation de commencer les travaux et accord sur les aides financières

Le Département a notifié par courrier l'autorisation de commencer les travaux. Il précise également qu'il finance intégralement les OPSA soit 50.300 € HT.

Ce courrier a mis en évidence un niveau de subventions inférieur de 9.300 € par rapport au calcul du cabinet André qui est le prestataire de la commune pour la maîtrise d'œuvre.

De plus, le Cabinet André demande que la Mairie prenne contact directement avec les services du Département pour avoir des précisions sur la différence !

- Signature de la convention OPSA et délibération à prendre.

Il est nécessaire de prendre une délibération pour acter l'aide du Département qui se traduit par le paiement :

- ❖ De la maîtrise d'œuvre de la réfection de la RD248 soit 2.300 € HT
- ❖ De la réfection de la RD248 soit 48.000 € HT (coût de l'enrobé et de la signalisation horizontale et verticale).

En outre, il convient d'accepter la convention avec le département pour pouvoir bénéficier de l'éligibilité au FCTVA.

A l'unanimité des présents, le conseil accepte l'aide du Département ainsi que la convention.

- Modification de la puissance souscrite en éclairage public

EDF nous informe que des contrôles ont été faits par ENEDIS qui démontrent que dans les rues de l'Absinthe, L. Troutet et du Vieux Moulin, les puissances réelles sont supérieures aux puissances souscrites. EDF va donc réaliser les hausses de puissance contractuelle.

- Balossi Marguet ➔ Informations de la part de cette entreprise

La société Balossi-Marguet, spécialisée dans l'éclairage public nous conseille de ne pas nous opposer au réajustement des puissances souscrites.

Par ailleurs, cette société nous fera prochainement des propositions visant à réduire notre consommation électrique en éclairage public.

Une demande de solution pour l'éclairage à la fin de la rue A. Claudet a été demandée. Compte tenu des difficultés constatées pour prolonger le réseau existant, ils proposent un éclairage solaire au moyen de 3 mâts pour un montant de 14 778 € TTC.

Contact sera pris auprès du SYDED pour connaître leur niveau d'aide pour ce genre d'opération.

- Courrier du Département au sujet des amendes de police

Le département propose des aides financières au titre des amendes de police pour la mise en place de travaux de sécurité. Une demande d'aides sera faite pour la mise en place de 2 ralentisseurs, l'un rue du Vieux Moulin et le second rue A. Fauconnet.

- Déneigement : Nouveau prestataire, délibération à prendre.

M. Frédéric Bernard a fait part à la Commune de la cessation de son activité « déneigement ».

Des devis ont été demandés auprès des différents prestataires.

L'entreprise IOTTI qui a fait une offre sur des conditions proches de celles de M. Bernard a été retenue.

Il convient donc d'établir une nouvelle convention de 3 ans et de prendre une délibération dans ce sens.

A la majorité des membres présents, l'offre de l'entreprise IOTTI est retenue.

5. Milieux naturels.

- Tourbière des champs Guidevaux ➔ Démarrage des travaux prévu semaine 39

Les engins qui serviront pour le chantier sont actuellement déployés sur les travaux du Drugeon et du marais du Varot. Dès qu'ils seront terminés, les engins seront transférés aux champs Guidevaux pour démarrer les travaux à partir de la semaine 39 selon les informations de l'EPAGE

6. Bois et forêts

L'ONF nous a informés que la parcelle S a été vendue à la scierie Renaud. Cette vente représente un volume présumé de 147 m³ au prix de 56,26 €/m³.

7. Divers

- Fonds de solidarité pour le logement et FAAD : Courrier du département

La CFD paie pour le compte de la commune et par habitant respectivement :

0,61 € pour le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

0,30 € pour le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

La somme est ensuite déduite du fond de concours.

- Demande de M. Blondeau

M. Blondeau est en procédure de vente de sa maison. Il est confronté à un problème concernant une bande de terrain de 61 m² qui appartient toujours à l'Association Foncière.

Une proposition de prix de vente a été faite à M. Blondeau en 2009, mais la vente n'a jamais été concrétisée. Au vu de la complexité du dossier compte tenu de la dissolution de l'association foncière en cours, la commune n'étant pas propriétaire, le conseil municipal n'est pas en mesure de donner une réponse à M. Blondeau qui devra vendre sa maison sans y intégrer la bande de terrain de 61 m²

- Référent Défense : Nom à communiquer à la CFD

La CFD demande la désignation d'un référent défense : Fabien VIELLE-MECET se porte volontaire.

- Rencontre le 15/10 avec les jeunes de Bannans et l'animateur jeunesse de la CFD.

Mme Emma Chamoret, récemment embauchée par la CFD en qualité d'animatrice jeunesse, propose une rencontre afin de recenser les besoins et les structures de chaque commune. La date retenue pour la commune de Bannans est le 15 octobre à 18 h avec les élus du conseil municipal qui le souhaitent pour établir les besoins. Puis à 19 h, une réunion publique est prévue avec les parents et enfants du village.

Les invitations seront faites par la CFD.

La séance est levée à 23h15

Le Maire

